



**Procès-verbal  
Conseil Municipal du 19 février 2015**

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HUS Christian.

**Présents :** MMES ALLOT Nathalie, DE PAIX DE CŒUR Marion, FOUCHER Chrystelle, HERVOCHE Aurélie.

MM. BLOINO Didier, BUTAUD Daniel, COMBET Bernard, ECK Julien, HUS Christian, LUNEL Romain, SMOLKOWICZ Gérard.

**Absents excusés :** Monsieur CHASSIGNET Éric a donné pouvoir à Madame FOUCHER Chrystelle.

Monsieur FERRIER Rodolphe a donné pouvoir à Mademoiselle HERVOCHE Aurélie.

Monsieur PICAUD Grégory a donné pouvoir à Monsieur COMBET Bernard.

Monsieur SEMAM Fayçal a donné pouvoir à Madame DE PAIX DE CŒUR Marion.

**Secrétaire de séance :** Madame FOUCHER Chrystelle.

**0 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2015.**

Ce point a été adopté :

Pour : 15

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, COMBET, ECK, HUS, LUNEL, SMOLKOWICZ.

M. CHASSIGNET pouvoir à Mme FOUCHER.

M. FERRIER pouvoir à Melle HERVOCHE.

M. PICAUD pouvoir à M.COMBET.

M. SEMAM pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

**1- Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.**

**VU** le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 111-1 et suivants, L 121-1 et suivants, L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

**VU** l'article L 300.2 du Code de l'Urbanisme concernant la concertation,

Le Conseil Municipal:

**DÉCIDE** de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,

**DIT** que les objectifs poursuivis sont de:

- Revoir les modalités d'urbanisation et notamment celles sur le hameau d'Aubigny de manière
  - à ce que l'accueil de population puisse se faire avec une densité à peu près similaire à celle existante ou avec une densité légèrement supérieure,
  - à respecter la forme urbaine dominante sur le village,
  - à ce que l'arrivée de population nouvelle puisse se faire très progressive et de préférence répartie dans l'urbanisation plutôt que concentrée en un site.
- Favoriser le développement des entreprises existantes sur la commune
- Prendre en compte le projet de S.Co.T. en cours
- Organiser le développement communal en tenant compte des réseaux, voirie et contraintes,

**DÉCIDE** d'ouvrir la concertation préalable à cette révision du document d'urbanisme,

**DIT** que la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, se fera sous la forme :

- de la mise à disposition d'un cahier de concertation qui permettra à chacun de communiquer ses remarques.
- de la mise à disposition des principales étapes du projet,
- d'une information sur le site Internet de la commune, avec une adresse mail en lien, permettant de communiquer directement ses remarques
- d'une information sous forme de brochure,

**INVITE** le Maire à prendre toutes les dispositions pour que les études soient confiées à un cabinet d'urbanisme compétent.

Monsieur ECK Julien demande des précisions sur les tenants et les aboutissants de cette révision et quel sera le coût financier de cette opération.

Monsieur HUS Christian répond que le PLU est le document qui gère l'ensemble du territoire de la commune. L'ancienne mandature avait élaboré le PLU avec un projet de lotissement de 70 logements sur 3 hectares. Monsieur HUS Christian rappelle que durant la campagne électorale l'engagement de l'équipe était de réétudier ce projet dans son ensemble. Le PLU est contradictoire. Si un aménageur arrive avec un permis de construire on ne peut rien faire. C'est pourquoi il faut réviser le PLU. C'est ce qui va occasionner le blocage du projet. Le PLU précédent avait coûté entre 30 et 35 000€. Le prix de la révision du PLU doit être inférieur car on ne repart pas de zéro.

Ce point a été adopté :

Pour : 15

Melle HERVOCHE, Mmes ALLOT, DE PAIX DE CŒUR, FOUCHER.

MM. BLOINO, BUTAUD, COMBET, ECK, HUS, LUNEL, SMOLKOWICZ.

M. CHASSIGNET pouvoir à Mme FOUCHER.

M. FERRIER pouvoir à Melle HERVOCHE.

M. PICAUD pouvoir à M.COMBET.

M. SEMAM pouvoir à Mme DE PAIX DE COEUR.

## 2- Questions Diverses.

Monsieur ECK Julien demande où en est le projet de la voie verte qui devrait traverser le village.

Monsieur HUS Christian indique que cette liaison douce est de la compétence de la CAMVS.

L'ancienne mandature avait proposé un projet entre Aubigny et Saint-Germain-Laxis. Ce projet ne correspondait pas aux besoins de la commune. La liaison se fait plus avec Voisenon. Début septembre nous avions émis un avis défavorable et avions demandé à revoir le projet. Aujourd'hui la CAMVS ayant des difficultés financières, tous les projets de liaisons douces ont été reportés à une date ultérieure (non connue à ce jour).

Monsieur HUS Christian informe l'assemblée que le recensement de la population est terminé. Le superviseur de l'INSEE a fait un retour positif et a félicité le travail de l'agent recenseur et le secrétariat de la mairie. 60% de la population a effectué le recensement par internet.

Il y a eu 98% de réponse. Quelques administrés étaient absents et d'autres n'ont pas voulu répondre à cette enquête. Les 2% manquant se feront ressentir sur le montant de la DGF (dotation globale de fonctionnement).

Monsieur HUS Christian indique que les travaux d'enfouissement des lignes haute tension à côté de la station devraient se terminer prochainement.

Monsieur ECK Julien demande à quel moment les statistiques du recensement seront communiqués. Monsieur HUS Christian lui répond que l'INSEE nous donnera les chiffres fin décembre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire a levé la séance à 20h 55.